

Département
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44

**Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 29 décembre 2021
Convocation faite
Le 16 décembre 2021**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 21 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, et le mardi vingt et un décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2021, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Jean-Marie BARREDA, Mme Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, André ESCOBAR, Mme Magali CAPLET, M. Robert ITUCCI, Mmes Angélique WAUTOT (à partir du point n° 2021-12-221), Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, Mme Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Paul-Edouard LETISSIER, Mme Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, Mmes Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, Mme Brigitte DUMON, M. Jean GUION, Mme Evelyn LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Mme Laëtitia COMPAGNON (à partir du point n° 2021-12-221), MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, Mmes Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : M. Hervé FRANCOTTE (pouvoir à M. Sébastien PAULET), Mme Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), M. Eric GUERINY, Mme Angélique WAUTOT (au point n° 2021-12-220, pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), M. Claude WALLENDORFF (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), Mmes Lisbeth DE BARROS, Laëtitia COMPAGNON (au point n° 2021-12-220).

M. Daniel DURBECQ, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

2021-12-242 Création d'emplois pour besoins occasionnels pour l'année 2022

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, et, notamment, son article 3 alinéa 2,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** de créer les emplois suivants, pour besoins occasionnels pour l'année 2022 :

Cadre d'Emplois	2022	Durée	IB
ETAPS	- 2 postes à temps complet	4 mois	372
OTAPS	- 1 poste à temps complet	6 mois	367
Adjoint Administratif	- 2 postes à temps complet,	12 mois	367
	- 3 postes à temps complet	6 mois	
	- 1 poste à temps non complet (28 h/semaine)	6 mois	
	- 1 poste à temps non complet (17 h 30/semaine)	12 mois	
Adjoint Technique (entretien des bâtiments)	- 7 postes à temps complet	12 mois	367
	- 2 postes à temps complet	6 mois	
	- 2 postes à temps complet	4 mois	
	- 1 poste à temps non complet (29 h/semaine)	4 mois	
	- 3 postes à temps non complet (28 h/semaine)	4 mois	
	- 1 poste à temps non complet (25 h/semaine)	4 mois	
	- 1 poste à temps non complet (20 h/semaine)	4 mois	
	- 1 poste à temps non complet (19 h/semaine)	4 mois	
	- 2 postes à temps non complet (17 h 30/semaine)	12 mois	
	- 2 postes à temps non complet (17 h 30/semaine)	6 mois	
	- 1 poste à temps non complet (12 h/semaine)	4 mois	
Adjoint Technique (déchetteries)	- 1 poste à temps complet	12 mois	367
	- 3 postes à temps complet	6 mois	
Adjoint Technique (services techniques)	- 2 postes à temps complet	12 mois	367
	- 1 poste à temps complet	4 mois	
Éducatrice de Jeunes Enfants de 2^{ème} classe	- 2 postes à temps complet	4 mois	444
Auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe	- 4 postes à temps complet	12 mois	367
	- 2 postes à temps complet	6 mois	
	- 2 postes à temps complet	4 mois	
	- 2 postes à temps non complet (31 h 30/semaine)	4 mois	
	- 1 poste à temps non complet (29 h/semaine)	4 mois	
	- 1 poste à temps non complet (17 h 30/semaine)	4 mois	
Agent Social	- 3 postes à temps complet	12 mois	367
	- 3 postes à temps complet	6 mois	
	- 1 poste à temps non complet (32 h/semaine)	6 mois	
	- 1 poste à temps non complet (30 h/semaine)	6 mois	
	- 1 poste à temps non complet (29 h/semaine)	6 mois	
	- 1 poste à temps non complet (28 h 30/semaine)	6 mois	
	- 1 poste à temps non complet (26 h 30/semaine)	4 mois	
	- 1 poste à temps non complet (17 h/semaine)	4 mois	

* **fixe** la rémunération de ces postes au 1^{er} échelon du cadre d'emploi concerné.

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

